



72 rue Riquet – Bat A

31000 Toulouse

Tél : 05 61 62 50 68

E-mail : [eaucea@eaucea.fr](mailto:eaucea@eaucea.fr)

[www.eaucea.fr](http://www.eaucea.fr)

# Lot 1 : Débits biologiques secteurs Fluviaux

## COMPTE RENDU COMMISSION TERRITORIALE du 17 Octobre 2023 SAGE CHARENTE – AUME COUTURE



Le 17 octobre 2023

## Table des matières

Liste des présents .....	3
Liste des excusés .....	4
Liste des absents .....	5
Objet de la réunion.....	5
Synthèse des échanges.....	6
Introduction (Fabrice MEUNIER – EPTB Charente) .....	6
Présentation du diaporama (Bruno COUPRY- Eaucéa) .....	6
Discussion .....	6
Conclusion .....	7

## Liste des présents

NOM	PRENOM	STRUCTURE
BROUSSEY	Manuella	Agence de l'Eau AG
CHAVOUET	Arnaud	ASA Aume-Couture
FONTENY	Sylvie	CD 17
CHAMOULEAU	Guillaume	Chambre d'agriculture 16 (Vice-Président)
TRISSE	Olivier	Chambre d'agriculture 16
BURNET	Alain	CLE Charente (Président)
BERTRAND	Didier	CLE Charente (Vice-Président) - Commission géographique Charente AMONT – Charente EAUX (VP)
CANIT	Michael	CLE Charente (Vice-Président) Commission thématique « Gestion du manque d'eau à l'étiage » - EPTB Charente (Vice-Président)
AIME	Céline	Communauté de Communes Mellois en Poitou (Assainissement)
AUBERT	Sarah	DDT16 (Gestion quantitative)
FOURNIER	Jessica	DDT16 (Milieux Aquatiques)
LOURY	Thomas	DDT16
CRICO	Gaëlle	DDT79
HAUDRECHY	Mathieu	DDT79
DUBOIS	PASCAL	DREAL Nouvelle Aquitaine
COUPRY	Bruno	EAUCEA
JUGNIOT	Amélie	EPTB Charente
MEUNIER	Fabrice	EPTB Charente
SIROT	Baptiste	EPTB Charente
HORTOLAN	Valentin	FDAAPPMA16
SUPIOT	Ludovic	FDAAPPMA16 (Vice-Président)
BORDES	Christophe	FDAAPPMA79
SCHAEFFER	Sébastien	OUGC COGESTEAU
CUILLERIER	Aurore	SIAEPNO16 (Animatrice Re-Sources)
BLANCANT	Julien	SMABACAB
TYRE	Christophe	SMABACAB (Vice-Président)
BRIE	Jacques	UFC QUE CHOISIR

## Liste des excusés

NOM	PRENOM	STRUCTURE
VIGOUR	Emmanuel	Communauté de Communes Cœur de Charente (DGA)
DANIAU	Christian	Chambre d'agriculture 16 (Président)
GODINEAU	Jean-Claude	Communauté de Communes des Vals de Saintonge (Président)
MICHELET	Fabrice	Communauté de Communes Mellois en Poitou (Président)
CACLIN	Philippe	Communauté de Communes Mellois en Poitou (Vice-Président Politique de l'eau)
BOUTY	Philippe	Conseil départemental 16 (Président)
POINT	Fabrice	Conseil départemental 16 (Vice-Président)
MARCILLY	Sylvie	Conseil départemental 17 (Présidente)
DE ROFFIGNAC	Françoise	Conseil départemental 17 (Vice-Présidente)
BAZUS	Jennifer	DDTM 17 (Gestion quantitative)
GIONTA	Solange	DDTM 17 (Milieux aquatiques)
MIGAUD	Magali	Deux-Sèvres Nature Environnement
SEGARD	Louise-Adelie	DREAL Occitanie/DE/DBAG/UPS
SUEUR	Christophe	EAU 17 (Président)
VERLAC	Lola	EAU 17
LABROUSSE	Mathieu	FDAAPPMA16 (Président)
BRICHET	Gilles	FDAAPPMA17 (Président)
ROUET	Marie	FDAAPPMA17
OUVRARD	Régis	LPO
SAGNES	Pierre	OFB / INRAE
BERTHIER	Caroline	OFB Nouvelle-Aquitaine
ROUSSET	Alain	Région Nouvelle-Aquitaine (Président)
LAROCHE	Isabelle	Région Nouvelle-Aquitaine (Service Environnement)
BOURRY	Jean-Marie	SOS Rivière et FNE NA

## Liste des absents

NOM	PRENOM	STRUCTURE
MONROUX	Julie	Chambre d'agriculture 17
TRANQUARD	Cédric	Chambre d'agriculture 17 (président)
GAUTHIER	Marie-Claude	Chambre d'agriculture 79
RENAUDEAU	Jean-Marc	Chambre d'agriculture 79 (président)
CROIZARD	Christian	Communauté de Communes Cœur de Charente (Président)
VIGNAUD	Christian	Communauté de Communes du Rouillacais (Président)
BASTIER	Thierry	Communauté de Communes Val de Charente (Président)
DENOUES	Coralie	Conseil départemental 79 (Présidente)
FOUILLET	Olivier	Conseil départemental 79 (Vice-Président)
GRIGNON	Jean-Michel	FDAAPPMA79

## Objet de la réunion

La présente Commission territoriale vise à échanger sur la présentation des résultats de l'étude des débits biologiques de l'Aume et de la Couture sur le cycle annuel.

## Synthèse des échanges

Alain BURNET, président de la CLE, introduit la réunion en rappelant son inscription dans un cadre Inter SAGE Charente, Boutonne et Seudre. La réunion vient conclure au niveau territorial, au plus près des parties prenantes, le travail technique réalisé pour établir ce que sont les besoins quantitatifs des écosystèmes des rivières Aume et Couture, appelés « débits biologiques ».

Une présentation partagée des trois territoires sera sans doute effectuée à l'occasion d'une CLE du SAGE Charente, puisque cette étude était planifiée par une disposition spécifique du SAGE.

Alain BURNET regrette cependant la trop faible représentation des élus territoriaux dans ce type de réunion qui présente certes un caractère scientifique et technique mais qui devra aussi avoir des conséquences opérationnelles pour l'aménagement du territoire, enjeu renforcé par les menaces du bouleversement climatique.

### Introduction (Fabrice MEUNIER – EPTB Charente)

La réunion concerne le seul périmètre de l'Aume Couture. L'objectif est très explicitement la production de données à caractères scientifiques et techniques. Il ne s'agissait donc pas à ce stade d'anticiper la manière dont les acteurs territoriaux ou ceux de la CLE ou l'Etat se saisiront des résultats dans le cadre de leur compétence respective.

### Présentation du diaporama (Bruno COUPRY- Eaucéa)

La présentation s'organise en deux grandes étapes :

- Une première étape vise à présenter de façon la plus pédagogique possible l'ensemble des processus et critères d'analyse qui ont été mis en œuvre pendant près de 3 ans depuis le cadrage bibliographique jusqu'aux phases de terrain et d'interprétation des résultats. Il est important en effet que les acteurs du territoire soient bien conscients des intérêts et limites de ces analyses mais aussi de la manière de se saisir des résultats scientifiques. La méthodologie suivie est originale et novatrice dans la mesure où elle couvre l'ensemble du cycle annuel biologique et hydrologique. Cela permet une vue d'ensemble du fonctionnement du cours d'eau.
- La deuxième partie de l'exposé s'intéresse aux résultats appliqués au territoire de la Couture (avec une station d'étude en aval et proche de la station hydrologique) et de l'Aume (avec trois stations sur les parties aval et médiane). La localisation des points d'étude a fait l'objet d'échanges spécifiques entre les acteurs et les experts. Il a été collectivement admis que le secteur amont ne nécessitait pas d'analyse spécifique des débits biologiques. Les résultats ne s'arrêtent pas à la production de bornes de débit biologique. Ils pourront être réinterrogés ultérieurement. Ils permettent d'aborder la question sous l'angle des risques associés au choix de telle ou telle valeur.

## Discussion

*La comparaison entre les propositions de débit biologique et l'hydrologie montre que les débits biologiques peuvent être supérieurs à ce que produit la nature en étiage. Cela pose la question de l'atteinte de l'objectif même en situation naturalisé.*

Ce résultat peut s'expliquer par le besoin en eau issu du profil hydraulique des sites d'études des débits biologiques qui sont effectivement soumis à des étiages très sévères notamment en année sèche. Le QMNA5 est le débit moyen mensuel d'étiage qu'on observe tous les cinq ans soit le mois le plus sec 1 fois sur 5. Cela signifie qu'il est dépassé 4 années sur 5. Il ne faut pas perdre de vue que cette valeur n'est qu'un élément de repère plus ou moins robuste. En effet, compte tenu des prélèvements exercés sur le bassin versant, l'exercice de naturalisation (débit mesuré + impact hydrologique des usages ou modélisation pluie débit) est incertain sur de tous petits débits de l'ordre du l/s, c'est une limite de l'exercice. Le lien avec les usages préleveurs est effectivement complexe puisque beaucoup de prélèvements s'effectuent dans les eaux souterraines avec un effet retard et amorti pour le cours d'eau. Les prélèvements pour l'irrigation sont principalement en juillet/aout mais avec un effet retard qui peut se superposer avec le tarissement naturel du cours d'eau qui s'observe tardivement dans la saison. Cette relation a d'ailleurs été étudiée et modélisée pour COGEST'EAU.

La question du réseau hydrographique mis en assec est complémentaire des résultats des débits biologiques étudiés sur les cours d'eau principaux. Le cas d'un autre bassin, l'Antenne, est cité car des relations entre le linéaire d'assec et l'état hydrique du bassin ont pu y être mis en relation.

*La question du choix de la proportion de 80 % de la SPU max et pourquoi pas 70 ou 50% est soulevée. D'autres acteurs préféreraient 100%.*

80 % apparaît raisonnable du point de vue de la fonctionnalité biologique et constitue une borne couramment admise dans ce type d'étude. D'autre part, ce choix s'inscrit déjà dans un compromis entre plusieurs espèces piscicoles et respecte un certain niveau d'ambition pour l'écosystème.

*Le débat s'élargit ensuite sur la manière d'exploiter ces résultats.*

L'agence de l'Eau rappelle que les débits biologiques peuvent constituer un élément repère pour la définition de DOE. Les élus présents retiennent de cet exercice, la complexité et la technicité du travail réalisé qui doit permettre aussi de cadrer des orientations d'aménagements sur le bassin. Pour le SMABACAB, structure Gemapienne, l'hydromorphologie est au cœur des réponses à apporter avec en premier lieu le ralentissement des écoulements pour conserver le potentiel des hautes eaux le plus longtemps possibles. C'est donc bien le cycle annuel qui doit être mis en perspective. Cependant, il constate que la gestion des versants, des rivières, des ouvrages rencontre cependant des difficultés liées à l'organisation foncière ou la propriété privée et aux moyens affectés à cette tâche considérable.

## Conclusion

Alain BURNET partage ce point de vue mais constate aussi la faible implication des élus locaux (en constatant les nombreux absents à ces commissions territoriales), qui peut en partie s'expliquer par un manque de formation à ces questions qui apparaissent comme complexes pour des non-initiés.

La réalisation de cette étude vise à répondre à ces attentes. Sa présentation en CLE et la prise en compte de ces résultats dans de futures études contribuera à proposer des actions et nourrir certainement de nouvelles discussions.

L'étape suivante sera une présentation en CLE en décembre 2023 ou janvier 2024.